

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XX

Québec, 13 juin 1908

No 44

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 689. — Les Quarante-Heures de la semaine, 689. — Visite pastorale, 690. — Néerologe, 690. — Le mois du Sacré-Cœur, 690. — Champlain et Laval, 691. — Nomination ecclésiastique, 694. — Chronique générale, 695. — Inauguration du Monument Laval, 696. — Notice sur la Médaille de Saint-Benoît, 698. — Bibliographie, 702. — Pèlerinage à Rome, 705.

Calendrier

— o —

14 DIM.	b	I apr. Pent. Très Ste Trinité. <i>Kyr. 2 cl.</i> II Vêp., mém. du suiv.,
15 Lundi	r	S. Barnabé, apôtre, <i>dbl. maj.</i> (11) [du dim. et des SS. MM.]
16 Mardi	b	S. Jean François Régis, confesseur.
17 Merc.	b	S. Basile évêque et docteur. (14)
18 Jeudi	b	FETE-DIEU. 1 cl. Salut chaque jour de l'octave. Messe <i>Pro populo.</i>
19 Vend.	b	Ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Samd.	b	De l'octave.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

14 juin, Chapelle Notre-Dame de Lourdes (Saint-Sauveur de Québec). — 15, Saint-Samuel. — 17, Saint-Basile. — 18, Saint-Ephrem. — 19, Chapelle des Sœurs Dominicaines, Québec.

Visite pastorale

— o —

Sainte-Marguerite..... Samedi 13—14 juin.

Saints-Anges..... Dimanche 14—15 “

Retour à Québec pour les Fêtes de l'inauguration du Monument de Mounseigneur de Laval.

— ♦♦♦ —

Nécrologe

— o —

Monsieur l'abbé Pierre Ouellet, ancien curé de Saint-Léon de Standon, décédé le 6 juin à Saint-Edouard de Frampton, était membre de la Société ecclésiastique Saint-Joseph, de la Congrégation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et de la Société d'une messe (section diocésaine).

Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Edouard de Frampton, mardi de cette semaine.

EUG.-C. LAFLAMME, ptre,

Secrétaire.

— ♦♦♦ —

Le mois du Sacré-Cœur

— o —

Nos lecteurs connaissent les faveurs extraordinaires accordées par Pie X à la célébration solennelle du mois du Sacré-Cœur.

Que faut-il entendre par *célébration solennelle* ?

Le directeur du *Messageur canadien du Sacré-Cœur* nous prie de publier la communication suivante, venant de source autorisée, arrivée trop tard pour être insérée dans le *Messageur* de juin. Elle répond clairement à la question posée plus haut et à d'autres difficultés que MM. les curés ou MM. les aumôniers ont pu se faire à la lecture du décret du 8 août 1906.

Répondant à une nouvelle demande du *Grand Apostolat du Mois du Sacré-Cœur*, le Saint-Père, par un nouveau document du 26 janvier 1908, a déterminé et ordonné :

(a) que la solennité nécessaire pour jouir des grandes grâces accordées pour le mois du Sacré-Cœur, doit consister dans la prédication quotidienne, ou, du moins (mais dans le seul cas où la prédication quotidienne serait tout à fait impossible), dans la prédication de huit jours en forme d'exercices spirituels ;

(b) que l'indulgence plénière TOTIES QUOTIES, accordée pour la clôture du mois, doit, pour obtenir l'uniformité et un

plus grand concours de fidèles, être fixée au dernier dimanche de juin ;

(c) qu'on peut jouir des concessions extraordinaires aussi pour la célébration du mois dans les oratoires semi-publics des séminaires, des communautés religieuses et des autres institutions pieuses ;

(d) que si, pour de bonnes raisons, on doit remettre à un autre temps la célébration du mois du Sacré-Cœur, on pourra jouir des mêmes privilèges dans le mois que l'on choisira ; mais l'autorisation de l'Ordinaire est absolument nécessaire pour le changement.

Champlain et Laval

Le 15 mai, S. G. Mgr Bernard adressait, au clergé de son diocèse de Saint-Hyacinthe, une Circulaire dont la 3^e partie est consacrée à l'annonce de nos deux célébrations prochaines de Québec. Nous éprouvons une joie particulière à reproduire ces belles pages, où Sa Grandeur a si bien parlé de nos deux illustres fondateurs, Champlain et le Vén. Mgr de Laval.

L'année 1908 restera pour nous célèbre par les grands anniversaires. Deux autres seront bientôt célébrées, avec magnificence, dans la ville de Québec : en juin, le deuxième centenaire de la mort de Monseigneur François de Montmorency-Laval ; en juillet, le troisième centenaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain.

Ces deux fêtes mémorables intéressent notre religion et notre nationalité. Toute la race française de la Province et de l'Amérique en suit les préparatifs et en verra la célébration avec un intérêt jaloux. On peut même dire que le monde entier s'en préoccupe. Des adhésions, aussi honorables que flatteuses, arrivent des plus hautes autorités religieuses et civiles. Mais aucune ne pouvait réjouir davantage nos cœurs catholiques et canadiens que celle du Souverain Pontife de l'Eglise catholique.

Le Pape Pie X vient, en effet, à l'occasion de ces fêtes, d'adresser à tout l'épiscopat canadien une lettre admirable, dans laquelle il exprime ses sentiments de joie et de paternelle bienveillance, fait l'éloge du fondateur de Québec et du fondateur de l'Eglise canadienne, bénit affectueusement les pasteurs et les fidèles. Je suis heureux de vous en donner communica-

tion. Vous la lirez à votre prône, en même temps que la présente circulaire.

Désireux d'entrer dans l'esprit de l'Eglise, et, aussi, de rester dans le grand courant traditionnel de notre pays, vous profiterez des fêtes solennelles qui vont être célébrées à Québec, en juin et juillet, pour rappeler aux fidèles leurs principaux devoirs envers leur patrie de la terre et les chrétiennes leçons de notre histoire. Aucun enseignement n'est plus opportun ni plus important dans notre état de société.

Certes, quand nous remontons ces trois siècles de notre histoire, jusqu'à cet humble berceau de la première cité canadienne, placé par Samuel de Champlain sur le rocher sauvage de Stadaconé, nous sommes justement émerveillés des prodigieux développements de la civilisation chrétienne sur cet immense territoire du Canada. Alors nos cœurs se répandent en paroles de louange et d'admiration pour le héros chrétien, qui fut le vrai fondateur de notre société canadienne et le père d'un grand peuple.

N'oublions pas, cependant, que c'est Dieu qui est le vrai père et le créateur des peuples. C'est donc à lui, à sa bénédiction particulière, à la protection de ses anges et de ses saints, que nous devons surtout la croissance prodigieuse, la prospérité spirituelle et temporelle de notre pays et de notre race. Et encore que les dons de Dieu, sur les peuples comme sur les individus, n'aient d'autre raison dernière que sa miséricorde et sa bonté, il nous faut bien reconnaître et admirer les grâces et les vertus dont il a comblé notre peuple, dès ses premiers jours, afin de s'obliger en quelque sorte à veiller avec une paternelle tendresse sur sa croissance et son développement.

Pie X l'a justement remarqué, dans sa lettre : en Champlain la foi et la religion égalèrent le courage et le génie. S'il eut ce coup d'œil, cette prévoyance, que Dieu donne aux fondateurs des grandes œuvres, il eut plus encore cette sagesse chrétienne qui en discerne et choisit, sans hésitation, les vrais éléments de prospérité et de stabilité.

Champlain voulut fonder sur notre sol une race, une société française. Mais il comprit que cette race, cette société, serait catholique ou ne durerait pas. Aussi, sur le vaisseau, qui apporte de France les premiers et indispensables éléments de la

société future, avec le chef et les colons, il y a le prêtre et le missionnaire. Sur le promontoire de Québec, découronné de sa forêt vierge, la première chapelle s'élève en même temps que la première habitation. Le drapeau du roi très chrétien s'ouvre moins pour affirmer la prise de possession de la France chrétienne, que pour couvrir la Croix et l'Eucharistie, et rendre ainsi hommage au Dieu, qui est le premier maître et le souverain roi de cette terre conquise à l'Évangile.

La première cité canadienne a donc été essentiellement religieuse et catholique. Elle fut plutôt une paroisse qu'une cité.

A l'exemple du fondateur, les premiers chefs de la colonie furent animés du même esprit, de la même sagesse chrétienne. Ils en choisirent avec un soin scrupuleux tous les éléments, et, sans négliger les intérêts temporels, ils se préoccupèrent avant tout d'y faire régner la pureté des mœurs, l'esprit de foi et de piété, jusqu'au jour où il plut à Dieu d'y envoyer, par son Vicaire, le Vénérable François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec et fondateur de l'Église canadienne.

La Providence a voulu que ce grand et saint évêque, après un épiscopat fécond en toutes sortes d'œuvres qui rappellent les plus beaux temps de l'Église, s'endormit dans le Seigneur un siècle après la fondation de la ville de Québec par Champlain. C'est la raison pour laquelle nous sommes invités à glorifier, la même année et à quelques jours de distance, ces deux grands hommes que nous regardons, à bon droit, tous les deux, comme les pères et les fondateurs de la Nouvelle-France.

On a cru justement que la patrie canadienne ne devait pas témoigner une moindre reconnaissance au saint évêque, fondateur et principal ouvrier de toutes les grandes institutions qui ont formé son âme, que pour le grand homme qui a préparé son berceau. En attendant qu'il plaise à Dieu de glorifier son serviteur par des preuves manifestes de sa puissance au ciel, on a voulu qu'il fût glorifié, devant les hommes, par un monument digne de lui et de l'Église dont il a été le père, — près de cet Archevêché de Québec, de ce Séminaire, de cette Université catholique, sur ce coin de terre dont il a fait, par son zèle apostolique et ses héroïques vertus, le principal boulevard de la foi catholique et la forteresse de notre nationalité canadienne-française.

Ne séparons pas, dans notre reconnaissance, ces deux grands hommes, ces deux pères de la patrie canadienne, qui furent tous les deux de grands serviteurs de leur pays parce qu'ils furent de grands serviteurs de Dieu et de l'Église. Champlain a préparé l'œuvre de Monseigneur de Laval et l'a rendue possible. Monseigneur de Laval a continué, achevé et consacré l'œuvre de Champlain. Tous deux, animés du plus pur patriotisme, ont montré le plus généreux dévouement à leur patrie d'adoption, parce que tous deux se sont inspirés de l'esprit chrétien et de la foi catholique. Il est impossible de dire si l'un et l'autre ont plus fait pour la patrie que pour la religion, et si à l'un des deux notre pays doit une moindre reconnaissance que l'Église.

Tout en remerciant Dieu des bénédictions spirituelles et temporelles dont il a comblé l'œuvre commune de ces deux pères de la patrie canadienne, recueillons et méditons les leçons de leurs grandes vies. De quoi nous servirait-il de les louer, si nous n'imitons pas leurs vertus ?

Comprenons bien que c'est la foi qui a procuré surtout la fécondité de leur vie, et n'oublions pas que, pour conserver leur œuvre commune, ils nous faut pratiquer la piété et les vertus qui l'ont fondée. Gardons, avec un soin jaloux, la pureté des mœurs publiques et privées, l'attachement sincère à notre foi catholique, l'obéissance la plus entière à la sainte Église. Apprenons d'eux, enfin, que les seuls vrais serviteurs de la patrie canadienne sont les vrais serviteurs de Dieu et de l'Église dans la vie publique comme dans la vie privée.

Puisse cette leçon des fêtes solennelles de juin et de juillet être bien comprise de tous les nôtres ! Alors elles auront vraiment porté des fruits de salut !

— * —

Nomination ecclésiastique

— o —

Par décision de la Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, M. l'abbé J.-E. Rochette a été nommé curé de Saint-Nazaire.

— ✠ —

Chronique générale

— o —

MONUMENT LAVAL

On a terminé, le samedi soir 6 juin, les travaux du Monument Laval. Le groupe de la façade et les bas-reliefs des autres faces du piédestal, sont de toute beauté et excitent l'admiration de tous ceux qui les contemplant.

Cette semaine on a placé la grille en fer qui entoure la base du Monument.

Les travaux de décoration se poursuivent dans les rues que doit suivre, le 21 juin, la grande procession du Saint Sacrement.

ELEUTHÉROPOLIS

Nous devons grande reconnaissance au vénérable Chanoine d'Aggrigente, de Villeurbaune (Rhône), France, qui a bien voulu rédiger, pour la *Semaine religieuse*, les notes que nous avons publiées il y a huit jours sur Eleuthéropolis, dont S. G. Mgr l'Auxiliaire est l'évêque titulaire. Nous savons que cette notice a été lue avec un vif intérêt.

LA TEMPÉRANCE

A la suite des élections municipales qui eurent lieu à Québec l'hiver dernier, nous faisons remarquer que le mouvement qui se produisait dans la Province en faveur de la Tempérance, était si fort que tous les candidats aux sièges d'échevin avaient dû donner aux électeurs des garanties de leurs bonnes dispositions à l'égard de cette croisade.

Aujourd'hui, nous avons la satisfaction de constater que dans un certain nombre de comtés, au cours des élections provinciales qui ont eu lieu lundi, les candidats des divers partis se sont engagés à exclure absolument les boissons alcooliques de leurs moyens de cabale.

Tous les amis de l'ordre ne peuvent que se réjouir grandement à la vue des résultats très importants qu'à déjà eus dans la Province la campagne antialcoolique menée depuis deux ans.

Inauguration du Monument Laval

— o —

PROGRAMME OFFICIEL DES FÊTES QUI AURONT LIEU

LES 21, 22 ET 23 JUIN 1908

Le 21 Juin

FÊTE-DIEU

Procession du Très Saint Sacrement à travers la ville de Québec, après la messe célébrée, à 8 hrs, à la Basilique.

A 8 hrs du soir, séance de clôture des cours de l'Université Laval.

Illumination sur le parcours de la procession.

Le 22 Juin

FÊTE-LAVAL

A 9 hrs, messe pontificale à la chapelle du Séminaire de Québec.

A 3 hrs, dévoilement de la statue de Monseigneur de Laval.

A 8 hrs du soir, concerts en plein air au Jardin Montmorency, sur la Terrasse et autres places publiques.

Le 23 Juin

FÊTE NATIONALE DES CANADIENS-FRANÇAIS

A 8 hrs, Cortège de la Société Saint-Jean-Baptiste.

A 10 hrs, messe, au pied du Monument Laval.

A 2 hrs, amusements, sports, etc. (Terrains de l'Exposition.)

A 8 hrs du soir, illumination du Monument Laval et des édifices environnants. Feu d'artifice.

Itinéraire de la Procession du Saint-Sacrement

Le 21 Juin

1. — Départ de la Basilique après une messe célébrée à 8 hrs.
2. — Suit les rues De la Fabrique, Saint-Jean, Boulevard Langelier.
3. — Reposoir sur le Boulevard Langelier.
4. — Retour par les rues Saint-Joseph, Saint-Paul, Saint-Nicolas, Côte du Palais, Saint-Jean, de la Fabrique.

5. — Bénédiction du Saint Sacrement du haut du kiosque apposé à la façade de la Basilique. Chant du *Te Deum*.

Liste des paroisses qui prendront part à la procession du Saint-Sacrement :

1. Limoilou.
2. Stadacona.
3. Notre-Dame-de-la-Garde.
4. Saint-Malo.
5. Saint-Sauveur.
6. Notre-Dame-de-Jacques-Cartier.
7. Saint-Jean-Baptiste.
8. Saint-Patrice.
9. Saint-Roch.
10. Basilique.

QUELQUES NOTES

1. — Deux reposoirs seront construits : l'un adossé à la façade de la Basilique ; l'autre, sur le Boulevard Langelier. Les grandes paroisses de la ville se sont entendues pour payer les frais de ces deux constructions.

2. — Les propriétaires ou locataires des édifices situés sur le parcours, voudront bien se charger de décorer leur maison, soit avec des oriflammes, bannières, drapeaux, banderolles, portant inscriptions et symboles eucharistiques, soit encore avec des fleurs, des festons de verdure. Des comités paroissiaux sont formés pour coopérer à la décoration.

Notons que le cortège de la Saint-Jean-Baptiste suivra en bonne partie le parcours de la procession du Saint Sacrement.

3. — Ça et là sur le parcours, des arcs de triomphe seront élevés par des communautés, ou par des groupes de citoyens habitant des quartiers par où ne passera pas la procession.

4. — Nous espérons que quinze à vingt évêques prendront part à cette procession du Saint Sacrement.

5. — Des chœurs fixes, placés en divers endroits, chanteront des motets ou cantiques eucharistiques, au passage de la procession.

Notice sur la Médaille jubilaire de Saint-Benoît

— 0 —

ORIGINE. — La médaille de Saint-Benoît est très ancienne, mais depuis le XV^e et XVI^e siècle son pieux emploi s'est de plus en plus répandu. L'année 1880, l'abbé du Mont Cassin fit frapper une médaille spéciale en souvenir des fêtes solennelles, qui furent célébrées cette même année à l'occasion du XIV^e centenaire de saint Benoît. Cette nouvelle médaille est connue sous le nom de médaille jubilaire de Saint-Benoît.

EXPLICATION. — La médaille jubilaire est ronde. L'une des faces de la médaille offre l'image de saint Benoît ayant la Croix dans la main droite et le livre ouvert de la sainte Règle dans la main gauche. A droite de l'image du Saint, on voit un calice à demi brisé, d'où sort une vipère : c'est le souvenir du miracle par lequel saint Benoît d'un signe de croix rendit vaine la tentative d'empoisonnement ourdie contre lui. A gauche, un corbeau qui emporte un pain empoisonné offert également au Saint. Aux deux côtés de l'image on lit : *Cruæ Sancti Patris Benedicti*, en français : *Croix du S. Père Benoît*, et au-dessous : *Ex S. Monte Casino MDCCCLXXX*, c'est-à-dire : Du Mont-Cassin, 1880. Tout autour de l'image on lit la prière : *Ejus in obitu nostro præsentia muniamur* : Que sa présence nous aide au moment de la mort.

Le revers de la médaille porte une croix, entre les branches de laquelle on voit les 4 lettres : C. S. P. B., c'est-à-dire : Croix du saint Père Benoît. Sur les branches mêmes, dans le sens vertical, les lettres : C. S. S. M. L., ce qui veut dire : *Cruæ sancta sit mihi lux* ; en français : Que la croix sainte soit ma lumière. Dans le sens horizontal : N. D. S. M. D., ce qui signifie : *Non draco sit mihi dux* : en français : Que le Dragon ne soit pas mon chef. Tout autour les lettres : V. R. S. N. S. M. V. — S. M. Q. L. I. V. B., c'est-à-dire : *Vade Retro Satana, Nunquam Suade Mihi Vana — Sunt Mala Quæ Libas, Ipse Venena Bibas*. En français : Retire-toi Satan, ne viens pas me conseiller tes vanités. — Le breuvage que tu verses est le mal ; bois toi-même tes poisons. Au sommet de la croix on lit : *Pax-Paix*, devise qui fut d'abord celle de la Congrégation bénédictine cassinienne, et ensuite de l'Ordre tout entier.

EMPLOI.—Cette médaille doit être portée, ou bien suspendue au cou, ou de toute autre manière, mais toujours avec respect et vénération.

GRACES. —Des Grâces et des faveurs innombrables sont accordées à tous ceux qui porteront la médaille avec foi dans les maladies, dans les épidémies, dans les cas d'empoisonnement, dans les tentations et dans les dangers de toute sorte.

INDULGENCES. — Le Saint-Siège a enrichi cette médaille d'indulgences spéciales, qui peuvent être appliquées aussi aux âmes des fidèles défunts.

(1) *Indulgence plénière, a)* aux fêtes de Noël, Epiphanie, Pâques, Ascension, Pentecôte, Trinité, Fête-Dieu, Immaculée-Conception, Nativité, Annonciation, Purification, et Assomption de la sainte Vierge Marie, Toussaint, et fête de saint Benoît (21 mars). *b)* A tous ceux qui, outre les conditions ordinaires requises (confession, communion et prière selon les intentions du Souverain Pontife [5 Pater suffisent]) rempliront, au moins une fois la semaine, l'une des pratiques suivantes : Le Rosaire ou le tiers du Rosaire, l'office divin, le petit office de la Sainte Vierge, les sept Psaumes de la Pénitence ou Psaumes graduels, visiter les prisonniers ou les malades, secourir les pauvres, enseigner les éléments de la foi aux enfants ou aux ignorants, entendre ou célébrer la sainte Messe.

(2) *Indulgence plénière une fois par an*, à quiconque jeûnera chaque vendredi en honneur de la passion et de la mort de Notre-Seigneur ou chaque samedi en l'honneur de la sainte Vierge, et aura rempli les conditions ordinaires susdites.

(3) *Indulgence plénière au moment de la mort*, à tous ceux qui ne pouvant plus recevoir les sacrements, invoqueront avec contrition, de vive voix, ou mentalement, les saints noms de Jésus et Marie.

(4) Tous ceux qui le Jeudi-Saint ou le Dimanche de Pâques, s'étant confessés et ayant communiqué, prieront pour la prospérité de la sainte Eglise et la conservation du Souverain Pontife, gagneront toutes les indulgences attachées à la Bénédiction papale, que le Saint-Père donne ces mêmes jours à Saint-Pierre du Vatican.

(5) Quiconque prie pour la diffusion de l'Ordre de saint Benoît, participe aux fruits spirituels de toutes les prières et bonnes œuvres, qui sont accomplies dans tout l'Ordre.

(6) Plusieurs indulgences partielles sont également accordées; elles se trouvent énumérées dans les petits manuels qui traitent plus longuement de la médaille.

Outre les indulgences susmentionnées et accordées déjà, le 23 déc. 1741, à l'ancienne médaille par le pape Benoît XIV, et confirmées par un Bref du même Pontife le 12 mars 1742, le pape Pie IX, par Bref du 31 août 1877, a accordé à tous ceux qui portent la Médaille jubilaire de Saint-Benoît, frappée par l'abbé du Mont-Cassin pour le Centenaire, toutes les indulgences accordées déjà par les Souverains Pontifes à tous ceux qui visitent l'église cathédrale du Mont-Cassin, la Crypte de la même cathédrale et le sanctuaire de la Tour habitée jadis par saint Benoît. Pour gagner toutes ces indulgences, il suffit, outre les conditions ordinaires (confession et communion), de visiter une église ou un oratoire public quelconque et d'y prier selon les intentions du Souverain Pontife, surtout pour la conversion des pécheurs.

Les indulgences plénières sont accordées :

(1) Une fois par an, le jour au choix.

(2) Le 10 février (fête de sainte Scholastique); le 21 mars (fête de saint Benoît); le 1 octobre (fête de la Dédicace de l'église cathédrale du Mont-Cassin); le 15 janvier (fête de saint Maur); le 5 octobre (fête de saint Placide); le 7 octobre (fête de sainte Justine); le 18 novembre (fête de tous les Saints Moines); le 17 novembre (fête de sainte Gertrude).

(3) Aux fêtes du saint Nom de Jésus (2^e dimanche après l'Épiphanie) et du Patronage de la sainte Vierge (2^e dimanche de novembre) à tous ceux qui assisteront à la grand' messe.

Enfin le Pape Pie X, par un Rescrit de la S. Congrégation des Indulgences et Reliques (27 février 1907) a accordé une *Indulgence plénière « TOTIES QUOTIES »* à la médaille jubilaire de Saint-Benoît pour le jour des Morts (2 novembre). Cette indulgence peut être gagnée, depuis les vêpres du 1 novembre jusqu'au coucher du soleil du jour suivant 2 novembre, *chaque fois* qu'on visitera une église ou un oratoire pu-

blic (1), et qu'on aura rempli les conditions ordinaires (confession, communion et prière selon les intentions du Souverain Pontife).

Il est à noter cependant ce qui suit.

(1) Pour gagner l'indulgence « TOTIES QUOTIES », il ne suffit pas de porter sur soi la Médaille jubilaire *seulement* en cette occasion, mais il est nécessaire de la porter *habituellement*.

(2) Tous ceux qui portent habituellement la Médaille, et dont la demeure n'est pas éloignée d'une église bénédictine de plus de 2 kilomètres, sont tenus de visiter cette même église pour gagner l'indulgence « toties quoties ». La visite d'une autre église ou oratoire quelconque ne suffirait pas en tel cas.

BÉNÉDICTION DE LA MÉDAILLE.—Pour gagner toutes les indulgences attachées à la Médaille jubilaire, il faut que la Médaille soit bénite selon la formule du Rituel romain, par un moine prêtre bénédictin, ou par un autre prêtre qui aurait reçu cette même faculté de l'abbé Primat de l'Ordre, de l'Archiabbé du Mont-Cassin, ou bien des Abbés supérieurs généraux des différentes Congrégations bénédictines.

Les indulgences spéciales accordées par les papes Pie IX et Pie X concernent seulement la *Médaille jubilaire frappée par les soins de l'Archiabbé du Mont-Cassin*. Aucune autre médaille ne jouit des indulgences et privilèges susdits.

(1) Les indulgences attachées à la Médaille jubilaire sont personnelles : c'est-à-dire que si on la vend après la bénédiction, ou bien si on la donne à une autre personne, elle perd aussitôt ses indulgences, et doit être bénite de nouveau.

(2) La vraie Médaille jubilaire ne peut être demandée qu'au Mont-Cassin ou bien aux maisons auxquelles cette Abbaye en a donné l'autorisation et le dépôt. Aucun commerçant n'est autorisé à la faire frapper.

Cum permissu Superiorum.

(1) Les membres des communautés religieuses, collèges, séminaires et maisons d'éducation, satisfont à cette condition en visitant leurs oratoires, quand même ce serait un oratoire privé. Les malades, et tous ceux qui sont légitimement empêchés et ne peuvent se rendre à l'église ou à l'oratoire, sont dispensés par le droit commun de remplir cette condition.

REMARQUES

MM. les Ecclésiastiques qui désirent obtenir le pouvoir spécial de bénir la nouvelle Médaille de Saint-Benoit, pourront s'adresser à M. l'aumônier de l'Hôpital-Général de Québec, en joignant à leur demande 50 sous pour frais de chancellerie. M. l'aumônier obtiendra pour eux cette faculté de l'abbaye du Mont-Cassin.

On peut dès maintenant se procurer la nouvelle Médaille de Saint-Benoit, à l'Hôpital-Général de Québec, aux prix suivants:

	Grand modèle	Petit modèle
100 médailles.....	\$2.00	— \$ 1.25
12 "30	— .20
2 "05	— .03
1 "03	— .02

Bibliographie

— HISTOIRE DE L'ACADIE, *Province de Québec*, par l'abbé S.-A. Moreau, curé de Saint-Jacques-le-Mineur. Vol. in-8°, illustré, de 166 pages. Prix : \$ 1.00, chez les libraires de Montréal ; à Québec, Librairie J.-P. Garneau.

Il y a des semaines, presque des mois, que nous attendons, pour parler de ce livre, de l'avoir lu. Nous décidons de supprimer une condition que nos nombreuses occupations ne nous permettront pas de remplir de sitôt ; et, faute de mieux, nous parlerons du livre après l'avoir seulement feuilleté.

L'auteur commence par raconter brièvement la vie de sainte Marguerite d'Ecosse, titulaire de la paroisse ; ensuite il décrit L'Acadie, et il en trace l'histoire. Cette paroisse, établie en 1782, doit son nom à ce que ses fondateurs furent surtout des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. Elle fait partie du comté de Saint-Jean.

« Je parle, en plusieurs chapitres, — dit l'auteur, — de l'établissement de la paroisse, de ses premiers habitants, de ses curés, de ses écoles, etc., etc., et, presque en dernier lieu, comme j'ai fait dans mes autres histoires, de l'une des plus anciennes et des plus nombreuses familles de la paroisse. »

Ces « autres histoires », ce sont celles de *Berthier* et de *Saint-Luc*.

Le style de M. Moreau est la sobriété et la simplicité mêmes : ce qui fait, mérite peu banal, que la lecture en est à la portée de tout le monde. Parfois, ici ou là, l'auteur glisse une réflexion saisissante par son bon sens ou son originalité.

Quantité de belles gravures demi-ton représentent des prêtres, des religieuses, des citoyens et des citoyennes, des édifices et des paysages intéressant, plus ou moins, L'Acadie.

Nous avons souvent adressé de chaleureuses félicitations aux auteurs de monographies paroissiales. M. l'abbé Moreau, qui a publié trois de ces monographies, a droit à une triple salve d'acclamations. Nous comptons que celle-ci ne sera pas la dernière, et que de nouveau nous aurons quelque jour une nouvelle œuvre de sa plume « à feuilleter », et à présenter à nos lecteurs.

— GERBE DE FLEURS, *offerte aux religieuses adoratrices du Précieux-Sang de Saint-Hyacinthe*, par un ami de la Communauté. Québec. 1908. Brochure in-8° de 24 pages.

Cet « ami de la Communauté » n'est autre que M. l'abbé Burque. Au cours de l'hiver, qu'il vient de passer au Monastère du Précieux-Sang, à Saint-Hyacinthe, il a eu souvent l'occasion d'assister aux cérémonies religieuses qui s'y pratiquent tous les jours, et n'a pu se défendre des émotions pieuses qu'il y a éprouvées. Ce sont ces impressions qu'il a mises en vers, et dont il a composé une *gerbe de fleurs*. D'ordinaire, nous n'osons pas apprécier la poésie. Mais cette fois, nous croyons pouvoir nous permettre de dire que cette jolie plaquette contient les meilleures compositions poétiques de M. Burque. Nous en recommandons la lecture aux âmes dévotes, et nous pensons qu'elles goûteront beaucoup ces vers si pleins de ferveur.

— *Les Etapes d'une Classe au Petit Séminaire de Québec, 1859-1868*, par l'abbé D. Gosselin. Impr. H. Chassé, Québec. 1908. Vol. in-12 de 292 pages. Se vend \$0.75 l'ex., franco \$0.80, chez l'auteur, au presbytère de Charlesbourg (Québec), et chez les librairies de Québec.

Nous reviendrons plus tard sur cet ouvrage, qui fera les délices de tous ceux qui ont passé par le Séminaire de Québec depuis un demi-siècle.

— (Supplément de la *Nouvelle-France*.) SOUVENIR DES FÊTES DU 2^me CENTENAIRE de François de Montmorency-Laval, 1^{er} Evêque de Québec. Québec. Imp. de l'Événement. 1908. En vente à l'Archevêché, au prix de 50 sous *franco*; et de 30 sous (35, E.-U.) *franco*, pour les abonnés de la *Nouvelle-France*.

Belle brochure de 64 pages, remplie de beaux articles sur Mgr de Laval, signés par plusieurs de nos meilleurs écrivains. Illustrations fort intéressantes de personnes, de localités, de documents. Couverture coloriée très artistique, dont la derniè-

rè page porte une épigraphe latine, composée par M. l'abbé Lindsay, en l'honneur de Mgr de Laval.

— PROJET DE COLONISATION. Appel aux patriotes par le R. P. Marcel Martineau, S. J., *curé fondateur de Nominique*. Une alerte brochure de propagande : 56 pages, avec jolies illustrations. Editée aux bureaux du *Messenger canadien* rue Rachel, Montréal, Qué.

C'est une démonstration, limpide et concluante, de l'importance et de l'urgence de l'Œuvre de la colonisation, pour l'extension de l'influence catholique et française au Canada, ainsi qu'un exposé fort intéressant des moyens les plus efficaces à adopter pour lancer, soutenir, développer et faire réussir une *croisade permanente*, qui assure le succès de la propagande colonisatrice franco-catholique en notre pays.

Cette brochure à bon marché, et palpitante d'intérêt, devrait, sans retard, être aux mains de tous les colons, qu'elle intéresse au suprême degré, puisqu'elle est faite pour eux surtout, et puis de tous leurs nombreux amis du dehors, à qui elle présente un moyen simple et facile de nous aider puissamment, dans notre travail de conquête patriotique et religieuse.

Cet *Appel aux Patriotes* peut s'obtenir aux prix suivants : un éx., 10 sous ; la douzaine, \$ 1.00 ; au cent, \$6.50.

MM. les curés et autres citoyens dirigeants, éclairés et dévoués envers les intérêts de leur race et de leur foi, feront une œuvre excellente, en propageant cet opuscule, dont S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, a cru devoir écrire, en en autorisant l'impression : « Il nous apparaît comme une œuvre patriotique... Nous en recommandons la diffusion dans les familles canadiennes et parmi tous ceux que préoccupe la question si importante de la colonisation. »

Pèlerinage à Rome

On annonce le prochain départ de l'*American Catholic Pilgrimage to Rome and Grand Tour of Europe*. Un directeur spirituel accompagnera les voyageurs.

Départ de New-York, le 16 juillet, par le *Carpathia*, 13 000 tonneaux, de la ligne Cunard.

Prix, tous frais inclus : \$ 285, \$415, ou \$470, suivant que l'on choisit un itinéraire de 41, de 56 ou de 63 jours.

S'adresser à : McGrane's Catholic Tours, 187 Broadway, New-York City ; à Québec, M. J.-O. Montreuil, 85, rue d'Aiguillon.